

**CIRCONSCRIPTION  
de  
FONTENAY-LE-COMTE**

Année scolaire : 2024/2025

**COMPTE RENDU du**

CONSEIL D'ECOLE :  1       2       3

COMMUNE : Chaillé-les-Marais

Date : 06/02/2025

ECOLE (s) : école primaire publique

Durée : 2h10

**PARTICIPANTS (NOM et Qualité) :**

- M. JOLY, directeur de l'école
- Mme BISCAUT, enseignante
- Mme GILBERT, enseignante
- Mme HERBRETEAU, enseignante
- Mme THEZE, enseignante
- M. MÉTAIS, maire de la commune
- Mme GAUTRONNEAU, DDEN
- Mme DRAPEAU, ATSEM
- Mme BLANCHET, représentante des parents d'élève
- Mme GAMARD, représentante des parents d'élève
- Mme NAUD, représentante des parents d'élève
- Mme THIRY, représentante des parents d'élève
- Mme AUTIN, enseignante
- Mme CHADET, enseignante
- Mme GIMENEZ, enseignante
- Mme MICAULT, enseignante
- Mme WARNECK, enseignante
- Mme DORMOY, adjointe enfance-jeunesse
- Mme BOEUVÉ, représentante des parents d'élève
- Mme LIGONNIÈRE, représentante des parents d'élève
- Mme PAUL, représentante des parents d'élève

**ABSENTS EXCUSES (NOM et Qualité) :**

- Mme BOURNOVILLE, inspectrice de l'Éducation Nationale de la circonscription de Fontenay-le-Comte
- Mme BLANCHARD, enseignante spécialisée du RASED
- Mme CHAMAS, psychologue scolaire du RASED
- Mme AUBRY-DESHAYES, enseignante
- Mme BRIENS, enseignante
- Mme JALET, enseignante
- Mme FONTENIT, représentante des parents d'élève
- Mme MASSONNEAU, représentante des parents d'élève
- Mme BLANCHET, enseignante spécialisée du RASED
- Mme BABIN, enseignante
- Mme GAUTER, enseignant
- Mme LOISEAU, enseignante
- Mme MARTIN, représentante des parents d'élève

**Président de séance : Johann JOLY**

**Début de la séance : 18h00**

**Fin de la séance : 20h10**

**Ordre du jour :**

- Adoption du Procès-Verbal du précédent conseil d'école ;
- Présentation générale de l'école ;
- Point d'avancée du projet de groupe scolaire ;
- Point sur l'avancée du projet d'école ;
- Point financier : coopérative scolaire ;
- Point sur la sécurité ;
- Questions diverses.

## Relevé de conclusions

### - Adoption du Procès-Verbal du précédent conseil d'école :

Les présents adoptent à l'unanimité le Procès-Verbal du conseil d'école du 5 novembre 2024.

### -Présentation générale de l'école :

Mme Herbreteau fait le point sur la situation générale de l'école.

- Notre école comporte actuellement :
  - a. 16 TPS : Mme Ingrid Aubry-Deshayes, assistée de Mme Aurélie Gosselin dans le cadre du dispositif d'accueil des enfants de moins de 3 ans ;
  - b. 23 PS/MS (11+12) : Mme Nadège Gauter, en remplacement de Mme Armelle Babin, assistée de Mme Élisabeth Drapeau ;
  - c. 15 MS/GS (9+6) : Mmes Pascaline Gimenez et Camille Loiseau, assistées de Mme Linda Marchese, dans le cadre des GS dédoublés ;
  - d. 13 GS : Mme Solen Thèze, dans le cadre des GS dédoublés ;
  - e. 11 CP : Mme Gladys Herbreteau, dans le cadre des CP dédoublés ;
  - f. 13 CP/CE1 (7+6) : Mme Virginie Autin, dans le cadre des CP et CE1 dédoublés ;
  - g. 12 CE1 : Mme Delphine Micault et M. Johann Joly, dans le cadre des CE1 dédoublés ;
  - h. 21 CE2 : Mme Nathalie Biscaut ;
  - i. 17 CM1 : Mme Andréa Warneck, en remplacement de Mme Marion Jalet ;
  - j. 14 CM1/CM2 (8+6) : Mme Caroline Briens ;
  - k. 17 CM2 : Mme Gladys Chadet.
- Ceci représente un total de 172 élèves, soit 16 de moins que l'an passé à la même époque (67 élèves en Maternelle + 105 en élémentaire).
- Les prévisions pour la rentrée prochaine seront donc les suivantes, sous réserve de départs, arrivées et orientations :
  - 17 TPS ;
  - 23 PS ;
  - 11 MS ;
  - 21 GS ;
  - 19 CP ;
  - 18 CE1 ;
  - 18 CE2 ;
  - 21 CM1 ;
  - 25 CM2.
- Ceci représente un total de 173 élèves.
- En maternelle, comme tous les ans à cette période de l'année, les projections sont plus compliquées, les futurs élèves de TPS n'étant pas encore inscrits pour la rentrée prochaine. Nous avons fait une projection de 17 TPS, en lien avec le registre des naissances (22 naissances enregistrées sur la commune). La Direction Académique a arrêté jusqu'alors le nombre maximal d'élèves dans le dispositif à 17. Ce nombre sera rediscuté avec l'Inspection Académique, au vu des difficultés rencontrées par le binôme enseignante-ATSEM cette année. Ensuite, les effectifs étant comptabilisés séparément, nous avons estimé les prévisions suivantes à 23 PS (16 actuels + 7 liés au registre des naissances), 11 MS et 21 GS pour un total de 72 élèves, soit 1 de moins que l'an passé lors des mêmes opérations de prévision. C'est en élémentaire, avec une prévision de 101 élèves, contre 112 l'an passé, que la perte est la plus massive.
- Par ailleurs, lors du CSA-SD du jeudi 30 janvier, il a été décidé de ne pas procéder à une fermeture de classe, malgré des prévisions d'effectifs en baisse. Cette baisse, constatée sur la quasi-totalité des écoles du département, est actuellement amplifiée par des départs de familles en recherche de logement et le choix par la municipalité d'un accueil restreint des élèves ne résidant pas dans la commune.
- Comme annoncé précédemment, il ne sera pas présenté de liste des travaux en conseil d'école, cette présentation ne semblant plus utile aux représentants de la municipalité comme aux personnels de l'école, ce qui devrait permettre de consacrer plus de temps à l'étude des questions diverses. Seuls les travaux ou problématiques matérielles importants seront désormais évoqués. Actuellement, seules les questions de chauffage des bâtiments préfabriqués sont problématiques, nous ferons sans doute appel à la municipalité pour un temps d'échange sur ce sujet. Les enseignantes des préfabriqués précisent que la température est souvent comprise entre 11 et 14°C le matin et que la température n'est pas homogène dans les classes. La mairie s'engage à faire le nécessaire dès réception des fiches travaux transmises par les enseignants.
- Mme Micault intervient également pour signaler la présence de mouches en nombre important dans deux salles de classe situées dans l'ancienne mairie. Ce problème est connu de la municipalité mais n'a pu trouver de solution pour le moment, l'origine de ces mouches n'ayant pu être déterminée.

### -Point d'avancée du projet de groupe scolaire :

- Madame Micault demande aux représentants de la municipalité de faire le point sur l'état d'avancement du projet.
- Monsieur le maire informe le conseil d'école que la mairie a reçu les derniers retours d'appels d'offre infructueux jusqu'alors. Ceux-ci seront à valider en conseil municipal le 18 février. Une réunion de chantier aura lieu début mars et le début des travaux est fixé au mois d'avril. M. le maire indique que ce retard ne remet pas en cause la date de livraison de l'école élémentaire en septembre 2026.

### **-Point d'avancée du projet de groupe scolaire (suite) :**

- Quant à la nouvelle cour, monsieur le maire propose de rester dans l'ancienne cour jusqu'au dernier moment afin de profiter de l'espace au maximum.
- Monsieur Joly rencontrera l'équipe municipale pour échanger autour des problématiques de mise en place du nouveau fonctionnement de la cour de récréation (notamment temps du midi, dépose des enfants...).

### **-Point sur l'avancée du projet d'école :**

- Monsieur Joly rappelle les 3 axes du projet d'école 2022/2026 :

Axe 1 : Enrichir le climat scolaire

Axe 2 : Développement d'un usage réfléchi des outils numériques

Axe 3 : Développer l'ouverture artistique et culturelle pour tous les élèves

- Cette année, l'accent est mis sur le développement de la relation école-familles (Axe 1). A ce titre, monsieur Joly présente aux membres du conseil d'école, pour avis, un document synthétique qui pourrait être annuellement distribué aux familles pour fluidifier les rapports en cas de difficulté.

- L'objectif était d'avoir quelque chose de plus visuel et qui présente aux parents le parcours à suivre en tant que parent lorsqu'un enfant rencontre une difficulté sur le temps scolaire ou sur le temps périscolaire.

- Le document est lu et explicité et des discussions en découlent.

- La formulation « Si j'en ai besoin, je peux être accompagné dans mes démarches par les Représentants des Parents d'Élèves (RPE) » est retenue pour apparaître dans le document, après l'étape du premier contact entre famille et enseignant.

- Les RPE ont proposé de réduire à « en parler à un adulte » sans nécessairement mentionner du périscolaire ou de l'école. Mme Chadet exprime, d'ailleurs, la difficulté pour certains élèves de parler à un adulte, quel qu'il soit, autre que les parents, ce qui entraîne parfois la découverte de situations par le biais d'un mot de la famille dans le cahier de liaison. Mme Autin souligne également l'importance de la distinction entre « rapporter » et « signaler » et la difficulté pour les élèves de comprendre la différence entre les deux.

- Il semblait en tout cas important de réhabiliter l'habitude d'aller voir la personne la plus qualifiée pour échanger dans un premier temps (enseignant à l'école et responsables du périscolaire).

- Il est identifié la difficulté des temps partagés de l'enfant : temps scolaire / temps périscolaire et extrascolaire. La réponse apportée à une difficulté doit l'être sur le temps concerné. Mme Thiry prend la parole pour ajouter que les chaînes de communication doivent être respectées et que le rôle des RPE (accompagner et conseiller) doit être bien compris des parents et que cela doit apparaître ainsi dans le document.

- Une proposition d'ajouter en parallèle une ligne est formulée, indiquant : « Si j'en ai besoin, je peux être accompagné dans mes démarches par les RPE », sur chacune des faces du feuillet. L'équipe enseignante essaiera de trouver un moyen de clarifier le fait que le scolaire et le périscolaire sont deux entités distinctes.

- M. Joly évoque la possibilité de plastifier le feuillet pour le rendre plus durable.

Cette démarche pourra être reproduite pour d'autres thématiques.

- L'axe 2 reste d'actualité. Les enseignants utilisent l'ENT. Il restera difficile de le développer correctement avant la fin des travaux. Concernant la prévention quant à l'usage des réseaux sociaux, il pourra être envisagé un travail partagé entre Mme Auguin (promeneuse du net), les enseignants et la gendarmerie.

Mme Dormoy informe le conseil d'école que le périscolaire abordera cette thématique lors de la prochaine période de classe.

- Le temps fort du cycle 1 comme les interventions en milieu scolaire prévues dans les classes s'inscrivent complètement dans l'axe 3.

- Les classes ont la chance de pouvoir participer aux spectacles proposés par le Jean-Baptiste. La programmation, à destination essentiellement des cycles 1, ne permet pas cependant à tous les élèves d'en profiter.

- Monsieur le maire propose une réflexion autour des échanges avec l'école de musique et questionnera l'intercommunalité sur l'accessibilité aux spectacles vivants.

### **-Point financier : coopérative scolaire OCCE :**

- La mandataire de la coopérative scolaire OCCE, Mme Aubry-Deshayes, étant en arrêt maladie depuis le début de la semaine, nous sommes dans l'incapacité momentanée de traiter ce point comme il devrait l'être. Un point détaillé sera fait lors du troisième conseil d'école de l'année.

- Les ventes de sacs cabas et de chocolat ont bien fonctionné. La tombola est en cours. A l'heure actuelle, tous les tickets sont distribués mais les enseignantes sont dans l'attente du retour des billets invendus pour les remettre en vente chez les familles demandeuses. Enfin, une vente de saucissons est d'ores et déjà programmée pour participer au financement du temps fort des élèves de cycle 1.

- Le choix du photographe est finalisé pour la fin de l'année. Ce sera le même que l'an dernier. Celui-ci est revenu à l'école et a expliqué à M. Joly le fonctionnement de l'outil de suivi des commandes, qui permet de vérifier que les commandes sont bien passées. Il propose peu de « gadgets » dans un objectif environnemental. Concernant les types de prises de vue, le photographe a proposé tous les types possibles. L'équipe enseignante a préféré garder la photo de classe collective afin de conserver l'aspect « groupe classe ». La prise de vue aura lieu le 2 juin.

### **-Point sur la sécurité :**

Madame Chadet fait un point sur la sécurité à l'école :

- Des exercices incendie ont été exécutés en maternelle et en élémentaire au cours du premier trimestre. De nouveaux exercices seront réalisés durant les mois de février et de juin.

### **-Point sur la sécurité (suite) :**

- Le PPMS a été mis à jour et de premiers exercices ont été menés.
- Il est évoqué l'idée d'intégrer désormais à ces exercices les personnels de la restauration scolaire afin de créer une culture commune.

### **-Questions diverses :**

Madame Autin présente les questions diverses transmises par les représentants des parents d'élèves (RPE).

Elle indique que les représentants des parents d'élèves ont tout d'abord tenu à remercier la mairie pour l'invitation à la réunion publique ainsi qu'à la participation à la pause méridienne.

### **Questions à destination de l'équipe enseignante :**

**- Organisation du conseil d'école : Concernant les RPE, où en est la question du changement d'horaire du Conseil d'École (CE) ? Débuter à 18h30 permettrait aux parents qui terminent à 18h d'être présents.**

Mme Autin rappelle que les échanges du précédent conseil d'école, déjà saisi d'une question sur ce sujet s'étaient soldés par un statu quo car il semblait impossible de déterminer une solution consensuelle, prenant en compte l'ensemble des contraintes des uns et des autres. Les parents indiquent qu'il est difficile d'arriver à l'heure en fonction des horaires de travail des uns et des autres. Ils indiquent également que, tout en tenant compte des contraintes des enseignants, il est important de convenir d'un horaire permettant aux représentants des parents de s'engager pleinement dans leur fonction.

M. Joly va se renseigner pour savoir s'il y a un quorum à respecter.

Proposition est faite de fixer les dates à l'aide de sondages de présence sur plusieurs dates en fonction des disponibilités des parents.

La possibilité de décaler les conseils d'école à 18h30 sera discutée dans l'équipe enseignante.

Cette discussion pourra être reprise lors du troisième conseil d'école.

**- Organisation des RPE : Les RPE sont-ils autorisés à faire un retour aux parents concernant les réponses apportées aux questions afin d'éviter qu'une question ne revienne à plusieurs reprises ? (par le biais du carnet de liaison, par exemple).**

- Mme Autin indique que rien ne l'empêche en principe.

**- Cours de récréation : De nombreux parents s'interrogent sur le fait qu'il n'y ait pas de jeux dans la cour des primaires, d'autant que l'Ape a annoncé l'achat de jeux lors du marché de Noël. Où sont-ils ?**

- Mme Autin explique que l'équipe enseignante n'a pas eu de nouvelles de la commande de ces jeux par l'APE.
- D'après certains parents d'élèves, les jeux seraient dans la cave de l'école maternelle, lieu de stockage de l'APE.
- Mme Ligonnière, membre de l'APE, se propose de recontacter la présidente de l'APE dès demain pour éclaircir ce point.

**- Lien école-périscolaire : Pourrait-il être envisagé un moyen de communication entre l'école et le périscolaire lors des absences des élèves ?**

- Mme Autin explique qu'il en existe déjà un pour s'assurer du nombre d'élèves fréquentant le restaurant scolaire puisque toutes les classes de l'école commencent la journée par un appel dédié, à partir d'un document transmis par le périscolaire.
- Pour ce qui est de l'accueil périscolaire, ce service a son propre fonctionnement et règlement intérieur qui prévoit, comme pour le restaurant scolaire, une communication des familles pour prévenir d'une absence.
- Les enseignants ne sauraient endosser cette responsabilité de communication qui revient aux usagers, à savoir les familles.
- L'école, tout autant que les services périscolaires, doivent être prévenus de l'absence de l'enfant.
- Quoiqu'il en soit, la famille est tenue de contacter le périscolaire pour indiquer le motif de l'absence.

**- Lien périscolaire-extrascolaire : Serait-il possible d'harmoniser les horaires entre le périscolaire et le centre de loisirs ? (fermeture du centre de loisirs 30 minutes plus tôt que le périscolaire qui est difficile à gérer pour les parents)**

- Mme Autin explique que cette question ne peut être traitée par le conseil d'école car le centre de loisirs relève de la compétence de la Communauté de Communes Sud-Vendée Littoral.

**- Cour de récréation élémentaire : Pourquoi certains élèves ne sortent pas lorsqu'il pleut ?**

- Mme Autin explique que les enseignants n'emmènent pas tous leur classe en récréation à l'extérieur dans ces conditions car :
  - La cour est actuellement relativement éloignée des salles de classe ;
  - Le préau couvert n'est pas adapté à l'accueil d'un grand nombre d'élèves.

**- Organisation matérielle : Est-il possible d'alléger les sacs des enfants car certains jours ils sont très lourds ? Peut-être qu'il serait possible, par exemple, de répartir les signatures des différents cahiers sur la semaine plutôt que sur une seule journée ?**

- Mme Autin explique qu'un échange entre enseignants, après connaissance de cette question diverse, a mis en lumière une grande diversité d'organisations dans les classes, en lien avec des problématiques différentes. Elle encourage la ou les familles concernées à en discuter directement avec l'enseignant de leur enfant, afin de permettre de mieux cerner le problème et ses solutions éventuelles.

### **Questions à destination de la municipalité :**

**- Périscolaire : Un prélèvement automatique mensuel peut-il être mis en place pour régler le périscolaire ?**

- Ce n'est pas possible car c'est une régie publique qui est en charge de la gestion des règlements. Le centre des impôts ne l'autorise pas.

## **-Questions diverses (suite et fin) :**

**- Péricolaire :** *Où en est le sondage des personnes prioritaires concernant le péricolaire de dernière minute ? (quels corps de métier sont autorisés ?)*

• Il n'y a pas eu de sondage. A ce jour, aucun enfant n'a été refusé au péricolaire. Cela n'a jusque-là pas eu lieu d'être, pour Mme Dormoy. Le fonctionnement reste donc le même pour le moment.

**- Restaurant scolaire :** *Certains parents trouvent le placement à la pause méridienne trop rigide. Est-ce définitif ou à l'essai ?*

• Pour les GS-CP, le placement est fait par Alexandre Michaud et Cindy Auguin, co-responsables du temps péricolaire. Cela s'est fait en lien avec les questions d'autonomie encore très relative à cet âge. Cela permet de sécuriser davantage les enfants qui savent où se placer. Ne pas se placer à côté des amis permet de se concentrer sur son temps de repas en vue de correctement s'alimenter. Ce placement changera lors de chaque nouvelle période de classe.

• Les CE-CM se placent quant à eux selon leur choix, en respectant une alternance filles-garçons.

• La mairie propose de réitérer à la prochaine période l'invitation de parents à visiter le restaurant scolaire pendant le temps de la pause méridienne. Mme Gamard, RPE, présente lors de la visite, indique qu'elle a trouvé le service très adapté. Une remarque est néanmoins formulée quant à la qualification de certains animateurs, de nature à inquiéter les familles. Mme Dormoy indique que la municipalité en est consciente et qu'elle travaille à l'amélioration de ce point.

• Indépendamment des questions diverses, M. le maire demande si une classe de neige ou un temps « très fort » pourrait être envisagé par l'école, afin de marquer durablement les élèves de CM2 quittant l'école de la commune. Il indique qu'un tel projet serait appuyé financièrement par la commune et l'APE.

M. Joly, tout en soulignant que savoir, pour les enseignants concernés, que la municipalité et l'APE seraient prêts à les accompagner s'ils avaient l'intention de s'engager dans un tel projet, indique que, malgré tout, il revient à chaque enseignant de déterminer ses projets de classe.

Ce sujet pourra être de nouveau abordé lors du troisième conseil d'école, si nécessaire. La réflexion est lancée.

## **Points posant problème à l'issue du conseil d'école**

**-Diminution progressive du nombre d'élèves inscrits à l'école.**

**-Horaire actuel du conseil d'école afin d'assurer la participation d'un plus grand nombre de représentants des parents d'élève.**

Signatures :

